



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

BID DOCUMENT

Candidature pour le titre de Capitale Culturelle Suisse 2030

Table des matières

Introduction	2
Appel à candidature.....	5
1. Présentation de la ville en bref	5
2. Motivation pour une candidature	5
3. En général : Contribution à la stratégie à long terme	5
4. L'offre culturelle	6
5. Participation citoyenne : Sensibilisation et implication	7
6. Financement	7
7. Gouvernance (Management)	9
8. Processus politique	10
9. Capacité de mise en œuvre	10
Procédure de candidature	10
Règles à respecter	11
Procédure de sélection	12



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Date limite de dépôt du Bid Document :
Vendredi, 31 décembre 2025, 12h00

CAPITALE CULTURELLE SUISSE : BID DOCUMENT

Introduction

L'association indépendante Capitale Culturelle Suisse (CCS) a été fondée en 2013. Elle est présidée par Daniel Rossellat, syndic de Nyon. Le rôle de l'association est de garantir la pérennité du projet et le respect du concept. Un Jury, composé de 10 à 15 personnalités et experts des domaines culturels, économiques et des médias, examine les dossiers de candidature et attribue le titre de « Capitale Culturelle Suisse ».

Un événement d'envergure nationale et fédérateur

Promouvoir la diversité culturelle, valoriser la création artistique et renforcer la cohésion nationale sont les objectifs principaux de Capitale Culturelle Suisse. Et ce, sur le long terme. Pendant un an, une ville ou une région devient le cœur culturel du pays. Un événement d'envergure nationale qui se veut fédérateur, où artistes et population de toute la Suisse se rencontrent, échangent et cultivent la diversité.

Tous les trois ans

Le titre « Capitale Culturelle Suisse » est décerné tous les trois ans à une ville qui compte, en principe, 20'000 habitants au moins. Idéalement en alternant les régions linguistiques. La ville candidate doit présenter une stratégie qui favorise la création artistique et culturelle, encourage les échanges et la participation de la population. En plus de s'appuyer sur l'offre et l'infrastructure culturelles existantes, elle doit aussi développer de nouveaux projets.

Qui peut poser sa candidature pour une Capitale Culturelle Suisse ?

- Toute ville qui compte, en principe, au moins 20'000 habitants, peut être candidate.
- Plusieurs villes peuvent se mettre ensemble pour représenter une région plus large. Étant précisé que le projet en lui-même suppose un réel investissement en termes humains et financiers.

Comment fonctionne le processus de candidature ?

Le processus de candidature se fait en deux étapes :

- **Etape 1 : Letter of Intent (LOI)**
La ville intéressée indique brièvement pourquoi elle souhaite poser une candidature. Ceci sous forme d'une déclaration d'intention (LOI)
Délai: vendredi, 28 mars 2025, 12h00

Les villes qui ont déposé une LOI dans les délais et qui ont été approuvées par l'Association CCS sont invitées à la deuxième étape.



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

- **Etape 2 : Candidature**

La ville confirme son souhait de participer à l'initiative avec une description plus détaillée de son projet, en expliquant ses intentions, ses possibilités et ses intérêts (bid document)

Délai: vendredi, 31 décembre 2025, 12h00

Le Jury, désigné par l'Association CCS, désigne ensuite la ville organisatrice.

Quels sont les critères à atteindre ?

- **En général**

Contribution à la stratégie culturelle à long terme de la ville

- **Offre culturelle**

Concept artistique : Contenu artistique et culturel

Dimension nationale : Ancrage régional avec rayonnement national

- **Participation citoyenne**

Implication de la population locale et la société civile dans la préparation de la candidature et la mise en œuvre du projet

Implication des personnes marginalisées

- **Management**

Structure de management, stratégie de communication et marketing

- **Financement**

Budget, partenariats, sponsoring

- **Capacité de mise en œuvre**

Quel est le rôle de l'Association CCS ?

L'Association CCS garantit la pérennité du projet et le respect du concept. Elle nomme également un Jury composé de 10 à 15 personnalités et expert:es de domaines culturels, de l'économie et des médias. Celui-ci examine les dossiers de candidature et attribue le titre « Capitale Culturelle Suisse ».

Nos attentes

Avec le dossier de candidature, l'Association CCS souhaite en savoir plus sur les idées concrètes de mise en œuvre du candidat.

Règles du jeu

La constitution d'un dossier de candidature demande beaucoup d'engagement. En contrepartie, l'Association CCS attache une grande importance à ce que le processus de sélection pour une Capitale culturelle en 2030 soit rapide, transparent et équitable. C'est la raison pour laquelle des « règles du jeu » appropriées ont été établies, qui sont détaillées à la page 12.



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Quel est le calendrier pour la candidature 2030 ?

Décembre 2024

Appel public officiel à candidature pour le titre de « Capitale Culturelle Suisse »

Fin mars 2025

Date limite de dépôt de la letter of intent (LOI)

Juin 2025

Réunion d'information sur le processus de sélection

Décembre 2025

Date limite de dépôt de dossiers de candidature par les villes

Mars/avril 2026

Audition des villes candidates

Juin 2026

Election de la Capitale Culturelle Suisse 2030 par le Jury CCS

Séances de questions-réponses

Des sessions de questions-réponses sont prévues pendant l'année de candidature pour toutes les villes candidates.

Les dates limites pour la soumission de questions écrites seront communiquées à partir de mars 2025.



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Appel à candidature

1. Présentation de la ville en bref

Une brève présentation de la ville : histoire, position dans le canton/région, structure sociale, secteurs économiques, tourisme, chiffres clés (habitants, budget, emplois, autres). 5'000 signes.

2. Motivation pour une candidature

Pourquoi votre ville souhaite-elle soumettre une candidature pour [année]. 3'000 signes.

Pourquoi votre ville souhaite-t-elle participer au concours pour le titre de « Capitale Culturelle Suisse » ?

Votre ville envisage-t-elle d'impliquer sa région environnante ? Expliquez ce choix.

Présentez brièvement le profil culturel global de votre ville et en quoi il la qualifie particulièrement pour être la prochaine « Capitale Culturelle Suisse ».

Indiquez les éléments prioritaires et le concept du programme qui serait lancé si la ville est désignée comme « Capitale Culturelle Suisse ».

Par rapport à l'image actuelle de votre ville (en Suisse et à l'étranger), quelle contribution pourrait apporter le titre de « Capitale Culturelle Suisse » ?

3. En général : Contribution à la stratégie à long terme

Résumez les objectifs de votre stratégie culturelle en 5'000 caractères maximum. Quelle est la durée de validité de votre stratégie (de/à) ?

Comment le projet Capitale Culturelle Suisse pourrait-il être intégré dans cette stratégie ?

Si votre ville remporte le titre de « Capitale Culturelle Suisse », que pensez-vous que cela va entraîner ?

Quels seront, selon vous, les impacts culturels, sociaux et économiques à long terme sur la ville ? Comment envisagez-vous de monitorer et d'évaluer cet impact ?

Décrivez les plans de la ville pour renforcer la capacité des secteurs culturel et créatif.

La ville dispose-t-elle d'une offre spécifique pour les jeunes ? Comment serait-il possible d'intégrer la scène alternative au projet ?

En termes d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques, quels sont les projets (y compris les projets de rénovation) que votre ville prévoit de réaliser dans le cadre du projet Capitale Culturelle Suisse d'ici à l'année du titre ?



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

4. L'offre culturelle

4.1 Contenu artistique et culturel

Quelle est l'offre culturelle actuelle de la ville et de sa région environnante ?

Quelle sera la vision et la stratégie artistiques pour le programme culturel de l'année Capitale culturelle ? Quelles sont les priorités que vous souhaitez mettre en place ? Sous quel thème général placeriez-vous le programme ?

Donnez un aperçu général de la structure de votre programme culturel, y compris l'éventail et la diversité des activités/principaux événements qui marqueront l'année.

Comment le calendrier de l'année Capitale Culturelle Suisse pourrait-il se présenter : Activités permanentes, ad hoc, projets phares, highlights.

Présentez succinctement comment le programme culturel combinera le patrimoine culturel local et les formes d'art traditionnelles avec des expressions culturelles nouvelles, innovantes et expérimentales ?

Comment la ville a-t-elle impliqué, ou comment prévoit-elle d'impliquer, les artistes et les organisations culturelles locales dans la conception et la mise en œuvre du programme culturel ?

4.2 Dimension nationale

Quels sont vos liens actuels avec d'autres acteurs culturels à l'étranger, en Suisse et dans la région ?

Présentez un aperçu général des activités prévues en vue de :

- promouvoir la diversité culturelle de la Suisse, le dialogue interculturel et une meilleure compréhension mutuelle entre les citoyens suisses
- mettre l'accent sur les aspects communs des cultures, du patrimoine et de l'histoire de la Suisse, ainsi que sur l'intégration et les questions suisses actuelles
- faire connaître des artistes suisses, coopérer avec des opérateurs et des villes de différents pays, et établir des partenariats transnationaux.

Pouvez-vous expliquer votre stratégie globale pour attirer l'intérêt d'un large public suisse (et international) ?

Dans quelle mesure envisagez-vous de développer des liens entre votre programme culturel et celui d'autres villes détentrices du titre de « Capitale Culturelle Suisse », en l'occurrence La Chaux-de-Fonds ?



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

5. Participation citoyenne : Sensibilisation et implication

Présentez comment la population locale et la société civile pourraient être impliquées dans la préparation de la candidature et comment elles contribueraient à la mise en œuvre du projet.

Expliquez comment vous comptez créer des opportunités de participation pour les groupes marginalisés et défavorisés.

Pensez-vous impliquer des bénévoles dans le projet : env. nombre, recrutement, tâches et rôles. Quels *fringe benefits* pour ces bénévoles ?

Présentez votre stratégie globale de développement des publics, en mettant particulièrement l'accent sur les liens avec l'éducation et la participation des écoles.

6. Financement

6.1 Budget

A quels montants s'élèvent le budget de la ville pour la culture et l'ensemble des charges financières (dépenses) de tous les acteurs et institutions culturels (théâtre, bibliothèque, festivals, etc.) de sa ville ?

Année	Budget de la ville (en CHF)	Dépenses financières approximatives des principales institutions culturelles (théâtres, musées, bibliothèques, festivals, etc.)
2022		
2023		
2024		

Est-ce que le budget pour l'année Capitale Culturelle sera utilisé au détriment de certains acteurs culturels qui pourraient s'opposer ? Comment vous y prendrez-vous pour faire adhérer tous les acteurs culturels de la ville / région à ce projet ?

6.2 Budget global de fonctionnement pour l'année du titre

Veuillez expliquer le budget de fonctionnement global (c'est-à-dire les fonds qui sont spécifiquement réservés pour couvrir les dépenses opérationnelles).

Le budget doit couvrir la phase de préparation (2026-2029), l'année du titre (2030), l'évaluation et les provisions pour les activités héritées du passé (2031 ff.).

Veuillez remplir le tableau ci-dessous.



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
 VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
 ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
 ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
 ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Budget globale 2026-2031 (en CHF)	
Budget 2026-2029 (phase de préparation) en CHF	
Budget 2030 (en CHF)	
Budget 2031 ff. (en CHF)	

Recettes totales du secteur public	Secteur public (en CHF)	Secteur public (en %)
Ville organisatrice		
Autres communes		
Canton		
Confédération		
Autres (parapublic)		

Recettes totales du secteur privé	Secteur privé (en CHF)	Secteur privé (en %)
Partenaires		
Sponsors		
Billetterie		
Dons		
Autres		

Quel est le rapport entre les dépenses de fonctionnement (frais de personnel, marketing, communication, logistique, administration, etc.) et les dépenses liées au programme culturel ?



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

6.3. Dépenses et investissement

Quels sont les investissements prévus par la ville ? Dans quelle mesure et dans quel but ?

Le cas échéant, veuillez insérer ici un tableau qui précise les montants qui seront dépensés pour de nouvelles infrastructures culturelles à utiliser dans le cadre de l'année du titre.

Quel est l'impact à long terme de ces investissements ?

6.4. Recherche de fonds

Quelle est la stratégie de collecte de fonds pour obtenir le soutien de privés ?

Quel est le plan pour impliquer les sponsors dans l'événement ?

Y a-t-il des partenaires existants du secteur privé qui pourraient être sollicités pour le projet ?

Quelles sont les entreprises, fondations ou autres partenaires qui pourraient être intéressées par ce projet ? D'éventuelles lettres d'intention (LOI) de ces derniers peuvent être ajoutées au dossier.

7. Gouvernance (Management)

7.1 Structure de gouvernance

Veuillez donner un aperçu de la structure de gouvernance et d'exécution prévue pour la mise en œuvre de l'année Capitale Culturelle Suisse.

Quelles sont les principales forces et faiblesses de votre projet ? Comment prévoyez-vous de surmonter les faiblesses identifiées ?

7.2 Marketing et communication

Veuillez donner un aperçu de la stratégie de marketing et de communication prévue par la ville pour l'année Capitale Culturelle Suisse.

Quelle est l'expérience de la ville dans le marketing et la communication d'un grand événement ?

Quel est le nombre de visiteurs que vous pensez être capable d'attirer pendant l'année Capitale culturelle ? Merci de ventiler les chiffres selon : ville, canton, Suisse, étranger.

Quels sont les outils de marketing et de communication que vous préconisez pour attirer ce public ?



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Comment la ville prévoit-elle de souligner que le projet de Capitale Culturelle Suisse est une action de l'Association CCS ?

8. Processus politique

Quels sont les processus politiques à suivre pour une candidature ?

Veillez confirmer et prouver (hors budget) que vous disposez d'un soutien politique large et fort et d'un engagement durable de la part du gouvernement.

9. Capacité de mise en œuvre

Veillez confirmer et fournir la preuve que votre ville a de l'expérience dans la mise en œuvre de projets de grande envergure.

Veillez confirmer et fournir la preuve que votre ville possède ou possédera une infrastructure adéquate et viable pour accueillir le titre. Pour ce faire, veuillez répondre aux questions suivantes :

- Expliquez brièvement comment l'infrastructure culturelle existante de la ville sera utilisée et développée dans le cadre de l'année de la Capitale Culturelle Suisse.
- Quels sont les atouts de la ville en termes d'accessibilité (transports régionaux, transports régionaux, nationaux et internationaux) ?
- Quelle est la capacité de la ville en termes d'hébergement des touristes ?
- Comment envisagez-vous d'assurer un accueil fluide et la sécurité des visiteurs ?

Procédure de candidature

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature complet (y compris toutes les annexes demandées) doit être remis en version électronique (format pdf), soumis par voie électronique à l'Association CCS et signé par les représentants (signature électronique vérifiée). Il n'est pas nécessaire de remettre les documents sur papier.

Ces documents doivent parvenir au plus tard le **31 décembre 2025 à 12h00** par courrier électronique à info@capitaleculturelle.ch. Seuls les dossiers reçus sur cette adresse seront évalués.



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Le dossier de candidature doit être valable pendant 6 mois après la date de remise. Tous les documents envoyés à l'Association CCS dans le cadre de cette mise au concours sont traités de manière confidentielle par l'Association CCS et les membres du Jury. Ils restent toutefois en possession de l'Association CCS après le délai de remise et ne sont pas restitués.

En soumettant une candidature, la ville intéressée confirme son accord avec cette procédure.

L'Association CCS se réserve le droit de ne pas inclure dans la procédure de sélection les dossiers de candidature soumis après la date limite.

Règles à respecter

- **Question et réponses**

Les villes candidates sont invitées à limiter leur contact avec le secrétariat.

Des sessions de questions-réponses seront organisées pour toutes les villes participant à l'appel à candidature. Les questions et les réponses seront envoyées électroniquement et simultanément à tous les candidats.

Le cas échéant, le secrétariat mettra les villes en contact avec des personnes désignées pour fournir des informations complémentaires.

- **Indépendance et impartialité**

En règle générale, sauf exception approuvée par le secrétariat, les contacts avec les membres du Jury sont interdits afin de garantir leur indépendance et leur impartialité. Les cadeaux ou autres avantages pour les membres du jury ne sont pas autorisés. L'Association CCS souhaite ainsi garantir leur indépendance et leur impartialité.

En cas de conflit d'intérêt d'un membre du Jury, celui-ci se retire. Un recours juridique n'est toutefois pas possible.

- **Indemnisation et bases légales**

L'Association CCS ne doit aucune rémunération ou autre indemnité à la ville candidate pour l'élaboration, la soumission ou l'adaptation des offres ou pour les visites, démonstrations ou autres travaux préparatoires ; cela vaut également en cas de non-prise en compte de la ville candidate et en cas d'interruption de l'appel d'offres par l'Association CCS.

La ville candidate est en outre tenue de respecter toutes les lois, tous les décrets, toutes les ordonnances de la Confédération et des cantons, toutes les prescriptions techniques et toutes les directives pertinentes qui sont nécessaires à l'exécution soigneuse et correcte de la candidature.

- **Échange avec d'autres villes, des institutions culturelles et des tiers**



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Les villes peuvent s'échanger entre elles. Des contacts avec toute institution culturelle en Suisse et des villes non candidates sont encouragés. Les villes sont libres de contacter d'éventuels sponsors et partenaires.

- **Rectifications, adaptation et corrections de l'appel à candidature**

L'Association CCS se réserve le droit d'apporter des corrections et des compléments aux présents documents dans le délai de présentation des candidatures. Les éventuelles corrections et compléments seront communiqués simultanément par écrit à toutes les villes candidates et, si nécessaire, le délai de présentation des candidatures sera prolongé. Les villes candidates devront tenir compte de ces corrections et compléments dans leur candidature.

- **Caractère contraignant des informations fournies**

Les informations fournies dans la candidature sont exactes. Le cas échéant, elles doivent être déclarées comme des probabilités.

- **Exclusion de la procédure**

Les villes candidates sont exclues de la procédure si elles ne remplissent pas les critères de l'Association CCS ou si elles ne remplissent pas les conditions formelles, notamment :

- le dossier de candidature parvient trop tard au bureau de l'Association CCS
- le dossier de candidature est incomplet

Procédure de sélection

Le Jury de l'Association CCS est composé de 10 à 15 personnalités et expert:es de domaines culturels, de l'économie et des médias. Celui-ci examine les dossiers de candidature et attribue le titre « Capitale Culturelle Suisse ».

Les membres du Jury examinent les dossiers de candidature selon les critères suivants :

- En général : Contribution à la stratégie à long terme de la ville
- Concept culturel : Contenu culturel et artistique
- Dimension nationale
- Participation de la population locale et de la société civile et participation des groupes marginalisés et défavorisés.
- Gouvernance (Management)
- Financement
- Capacité de mise en œuvre

Les membres du Jury CCS

(21.11.2024)

Anne Bisang, directrice TPR - Théâtre populaire romand

Raphaël Brunschwig, Managing Director Locarno Film Festival

Jacques Cordonier, conseiller indépendant, ancien Chef du Service de la culture du Canton du Valais



ASSOCIATION CAPITALE CULTURELLE SUISSE
VEREIN KULTURHAUPTSTADT SCHWEIZ
ASSOCIAZIONE CAPITALE CULTURALE SVIZZERA
ASSOCIAZIUN CHAPITALA CULTURALA SVIZRA
ASSOCIATION SWISS CAPITAL OF CULTURE

Cathy Flaviano, responsable Play Suisse SRG SSR

Daniel Hassenstein, membre de l'association Capitale Culturelle Suisse, vice-président
Paléo Festival

Daniel Hitzig, modérateur, rédacteur et conseiller

Roland Hochstrasser, Capo dell'Ufficio dell'analisi e del patrimonio culturale digitale

Vincent Kucholl, artiste/comédien, directeur de la collection d'ouvrages de vulgarisation
LEP-Références

Marta Kwiatkowski, responsable Engagement sociétal, La Mobilière

Diana Segantini, Segantini Unlimited, Indépendante

Carine Zuber, membre de l'association Capitale Culturelle Suisse, Indépendante

[En savoir plus sur le Jury](#)

Pour tout renseignement :

Myriam Neuhaus, secrétaire générale de l'Association CCS

info@capitaleculturelle.ch

+41 79 230 40 37